

ISSN : 0242-8792

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENS ÉLÈVES
DU COLLÈGE HENRI IV ET DU LYCÉE MAINE DE BIRAN
DE BERGERAC**

Fondée le 29 novembre 1909

Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941



N° LVI

75^e ANNÉE

1 9 8 4

Date à retenir :

Dimanche 14 octobre 1984

Assemblée générale à 11 h

au Collège Henri IV, à Bergerac

Banquet à 13 h

Centre de Formation et de Perfectionnement des Planteurs Tabacs

Avenue Paul Painlevé - Bergerac

Prix 100 F

sous la présidence de notre camarade Maxime LACOMBE



*Voulez-vous simplifier la tâche de vos camarades du bureau
et continuer à recevoir le Bulletin de liaison ?*

Remplissez vite l'encart jaune **en entier**
et retournez-le **sans retard** à Georges BRASSEM
avec votre cotisation.



ADRESSES UTILES :

Le Président :

Georges BRASSEM - B. P. 57 - BERGERAC

Le Secrétaire Général : Jacques BILLAT « Rooy » - Le Bout des Vergnes Nord, Bergerac - Tél. (53) 27.12.95.

Le Trésorier :

Georges BRASSEM, BP 57 Bergerac

{ C.C.P. Anciens Elèves
Lycée Henri IV
n° 367.52 Y Limoges

Adressez la correspondance au Secrétaire
et informez-le de vos changements d'adresse.

Formulaire unique à garnir avec soin et à renvoyer avant le **4 octobre 1984**
au Trésorier Georges BRASSEM, B.P. 57, 24103 BERGERAC

I) IDENTIFICATION (en CAPITALES S.V.P.).

NOM : Prénom :

Profession exacte :

Promotion 19.....-19.....

Adresse précise (avec code postal) :

II) PROCURATION : Je donne pouvoir à mon camarade

M

(inscrire ici le nom d'un mandataire présent à l'A. G. ou laisser en blanc).
pour me représenter à l'Assemblée Générale du dimanche **14 octobre 1984**.

A, le 1984

Signature :

III) INSCRIPTION AU BANQUET du 14 octobre 1984

Veillez inscrire personnes à **100 F** = F

IV) J'y ajoute ma **COTISATION 1984-1985** +

(dont 35 F pour le Bulletin) (1) et (2) = **50 F**

TOTAL : F

que je règle à l'adresse : Amicale Anciens Elèves du Collège de Bergerac

a) par chèque postal (3 volets) n° 367-52 Y Limoges ;

b) par chèque bancaire ;

c) je réglerai cette somme le jour du Banquet en rapportant
ce **feuillelet garni** (obligatoirement).

V) FACULTATIF mais RECOMMANDÉ :

J'aimerais rencontrer notre camarade
que j'ai perdu de vue. Veuillez insérer cette annonce dans le prochain
bulletin.

(1) Les Souscripteurs Perpétuels ne paient qu'une cotisation libératoire de 150 F.
mais ils sont tenus au paiement du Bulletin Annuel.

— Cotisation des Membres Honoraires : 20 F par an.

(2) Le non-versement de la cotisation pendant 2 années consécutives entraînera
la radiation d'office du service du Bulletin.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE HENRI IV ET DU LYCÉE MAINE DE BIRAN

SECRETARIAT GÉNÉRAL

BILLAT JACQUES

Bergerac, le 1^{er} septembre 1984

Cher Camarade,

Nous nous sommes déjà retrouvés plus de 150 à nos agapes statutaires - il faut y revenir.

Nous allons éditer un nouvel annuaire de tous les fidèles. C'est un gros travail mais notre jeune secrétaire y pourvoiera. Puisse cette liste s'allonger d'année en année malgré quelques disparitions douloureuses.

Je suis conscient de la conversion de notre ancien Collège Henri IV en CES mais le Lycée Maine de Biran sera pour nous maintenant la source de notre recrutement.

Notre ancien Président, le Docteur René Rousseau, a bien mené notre barque. Son successeur n'a pas tâche aisée ; fera-t-il aussi bien ? Grâce à l'aide de chacun d'entre vous, il peut y arriver. Mais un bon Président ne s'impose pas, il doit gagner la confiance. C'est par un recrutement des jeunes camarades du Collège Henri IV et du Lycée Maine de Biran, filles et garçons, que nous maintiendrons la pérennité de notre Association. Que chacun se sente concerné..

N'as-tu pas un fils, une fille, que tu pourrais nous amener ; un de leurs amis qui aient fréquenté nos anciens bancs ? A quoi serviraient nos traditions, et là, je pense à l'enterrement des porte-plumes, qui se faisait sous la lune, aux bougies ... si elles n'étaient pas maintenues.

Nous avons connu des joies, mais aussi des échecs, faisons le serment de servir et d'aider les jeunes camarades qui viendront nous rejoindre.

Nos anciens ne l'ont-ils pas fait ? Ils n'en étaient pas plus fiers pour cela puisque la camaraderie n'était pas pour eux, un vain mot.

Votre Président implore déjà vos suggestions. Elles seront les bienvenues !

Que notre Association soit forte et bien soudée par l'amitié de tous. C'est le vœu que je forme pour elle et pour vous.

Le Président
Georges Brassem

Nota. - Selon l'usage, en dehors de la perception habituelle des cotisations, il ne sera recueilli aucune collecte. Conformément au vœu de l'Assemblée Générale, les discours du banquet sont limités à trois : ceux de l'élève, du Président de l'Association et du Président de la fête annuelle.

Devant la difficulté de placer les convives, exception faite pour la table d'honneur, aucun couvert ne sera marqué à l'avance.

MEMBRES D'HONNEUR : M. LE SÉNATEUR ADRIEN BELS (1882-1964), M. LE GÉNÉRAL AMBROISE BERNARD (1880-1962), M. LE GÉNÉRAL GEORGES BERTHIER (1841-1922), M. LE PROFESSEUR CHARLES DE BOECK (1856-1939), M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE RENÉ CARMILLE (1886-1945), M. JACQUES CHASTENET, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1893-1978), M. ÉMILE COUNORD (1842- 1927), M. MARCEL FLOURET, (1892- 1971) M. LE PROFESSEUR MAXIME LAIGNEL - LAVASTINE (1875-1953), M. LE GÉNÉRAL PAUL MATTER (1872- 1959), M. PAUL MOUNET (1847-1922) M. MOUNET-SULLY (1841-1916), M. ÉLIE RABIER (1846-1922), M. PAUL VIEUSSENS (1866-1953).

BIENFAITEURS DE L'ASSOCIATION : MADAME HORTENSE AUGIÉRAS-JARNAGE (1869-1939), MADAME MICHELLE AUBERT-FREDÉ (1891-1970), M. ALBERT CHEVALIER (1874-1970), MARCEL FLOURET (1892-1971), M. PIERRE DE MADAILLAN (1891-1958), M. JEAN PERROT, M. LE MINISTRE DE FRANCE JEAN POZZI (1884-1967), MADAME RENÉE ROUSSEAU-DUCHEZ.

PRÉSIDENT-FONDATEUR : M. PAUL PETIT (1867-1941).

ANCIENS PRÉSIDENTS : M. LE DOCTEUR ANDRÉ CAYLA (1854-1926), M. ALBERT CLAVEILLE (1865-1921), M. LE DOCTEUR PIERRE ROUSSEAU (1881-1966).

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT : Mme. LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE ADJOINT SÉRAPHINE MALGORN, MONSIEUR LE MAIRE MICHEL MANET, MADAME LA DIRECTRICE S. THERON ET M. LE PRINCIPAL ARCHAMBAULT DE VENÇAY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : PRÉSIDENT : GEORGES BRASSEM, PRÉSIDENT HONORAIRE : D^r RENÉ ROUSSEAU, VICE-PRÉSIDENT : ANDRÉ DELPÉRIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : JACQUES BILLAT, TRÉSORIER : GEORGES BRASSEM, MESDAMES MARIE-HÉLÈNE BILLAT, COLETTE REULET : MESSIEURS RENÉ CALVÈS, CHARLES-ALBERT GHYSELS, MAXIME LACOMBE, RAYMOND LAVIGNE, PHILIPPE MANET, BERNARD MARTY, MICHEL ROUSSEAU, MICHEL SERRET, ALBERT VÉDRINES.

ADMINISTRATEUR HONORAIRE : JEAN BARTHE.

LVI^e BULLETIN

1984

CONÇU ET RÉALISÉ PAR LES MEMBRES ET LES AMIS DE L'ASSOCIATION SOUS LA DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AVEC LE CONCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA RÉDACTION ET LA MISE EN PAGES, ET IMPRIMÉ SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE TRILLAUD A BERGERAC



SOMMAIRE

- 4 Situation financière
- 5 Assemblée générale
- 7 Discours des élèves LABATUT et SECKEL
- 8 Discours du D^r René ROUSSEAU
- 11 Allocution de M. Francis JAFFART
- 18 Curriculum Vitae de Francis JAFFART
- 22 Le Collège et l'Amicale en 1944
- 24 Pot du 5 juin à Maine de Biran
- 25 Réunion du Conseil d'Administration
- 26 Adieu Monsieur le Professeur
- 27 Notre Association est-elle utile ?
- 28 Le Coin des Poètes
- 31 Nécrologie, Décès

SITUATION FINANCIÈRE

RECETTES

Disponible au 30/06/1983	9 374,96
118 cotisations à 15,00 F	1 770,00
124 bulletins à 35,00 F	4 340,00
Dons	140,00
Intérêts coupons CCF	6 126,90
Intérêts Caisse d'Épargne	424,81
Remboursement titres	9 000,00
Loyers du 01/08/83 au 31/07/84	22 080,00
48 banquets à 80,00 F	3 840,00

TOTAL 57 096,67

En caisse au 30/06/1984

Caisse d'Épargne	13 499,12
CCF	5 162,57
CCP	129,61

TOTAL 18 791,30

DÉPENSES

Disponible au 30/06/1984	18 791,30
Impôts immeuble	2 112,50
Entretien caveau	300,00
Gerbes et couronnes	350,00
Assurances	1 157,60
Papeterie - Secrétariat	1 078,00
Bulletins	6 315,45
Droits garde-titres et CCP	223,62
Banquets	6 200,00
Vins - Champagne	1 696,00
Dons Collège et Lycée	2 000,00
Goûter classes terminales	676,20
Achats obligations	15 000,00
Travaux immeuble	1 196,00

TOTAL 57 096,67

Valeurs mobilières	47 027,10
Valeurs immobilières	140 000,00

Assemblée générale du 16 octobre 1983

Les anciens élèves du Collège Henri IV et du lycée Maine de Biran ont tenu leur Assemblée Générale le dimanche 16 octobre, à onze heures, dans la salle d'anglais du Collège Henri IV.

Étaient présents :

Barthe Jean - Billat Jacques - Billat Marie-Hélène - Brassem Georges - Calvès René - Camberou Jean-Claude - Delmon Henri - Delpérier André - Dupuy Pierre - Gaillard Jacques - Jouanel Michel - Joyaux Jacques - Lacombe Maxime - Lavigne Raymond - Majou Guy - Manet Michel - Manet Philippe - Marty Bernard - Rampoldi Gilbert - Reulet Colette - Ripoché Lucien - Rousseau Michel - Rousseau René - Salomon Claire - Sicard François - Terral Robert - Vachia Jean - Vaubal Jean-Pierre - Vétrines Albert.

S'étaient excusés et avaient délégué leurs pouvoirs :

Arzac Jean-Marcel - Becker Jacqueline - Billat André - Biraud René - Bost Gaston - Bost Jacques - Bourzac Charles - Caillet Jean - Castanier Jean - Cazenave Jean - Chaigneau Pierre - Chantrel Philippe - Charrier Jacques - Charroppin Pierre - Chassagne Albert - Chassagne Michel - Chevalier Pierre - Communeau Roland - Delpla Jean - Desaguiller Auguste - Despont Louis - Dussutour Michel - Eymery Pierre - Favereau Georges - Forie Jean - Foucaud Jean - Foucaud Pierre - Fournier Jean - Fumadelles Michel - Gast Pierre - Géraud Jean - Ghysels Charles-Albert - Good Jean - Gravier Jean-Paul - Heynard Jacques - Jaffart Guy - Lagabrielle Jacques - Lapaquellerie René - Lartigue Yves - Lathoumétique Jean - Lefèvre Jean-Victor - Lefèvre Jean - Léturgie Marc - Loubière Robert - Lusignan Guy - Lusignan Jean - Malgat Jean - Mas Jean - Masmontet Paul - Matignon Jean-Louis - Mermod Georges - Mouline Michel - Mouroit Louis - Nouviale Roger - Paris Albert - Parsal Jean-Philippe - Penaud Jean - Ramadour Jean - Ranoux Arsène - Regnaud Philippe - Régnier Christian - Roque Jean-Louis - Schiltz Pierre - Serret Michel - Simonnet Guy - Texier Lucien - Trillaud Jean - Veillet-Lavallée Jacques - Verprat Jean - Veunac Jean - Villadary Gaston - Villot Alain.

Le Président, le Docteur René Rousseau, salue et remercie les camarades présents et fait observer à l'Assemblée une minute de silence à la mémoire de nos disparus. Le trésorier, Georges Brassem, prend ensuite la parole et dresse un bilan financier très complet de l'Amicale. Quitus lui est donné à l'unanimité pour sa parfaite gestion. Avant de donner la parole au secrétaire, Georges Brassem établit un parallèle entre l'Amicale il y a 10 ans et l'Amicale en 1983 : il est permis à tous de constater combien le nombre de camarades a diminué ...

Viennent les mots d'excuses et d'encouragements présentés par de nombreux camarades, notamment par ceux qui ont reçu très tardivement (voire pas reçu du tout) le bulletin 83 du fait de la grève dans les centres de tri postaux qui sévit dans certaines régions pendant de longues semaines. Cela explique en grande partie le nombre élevé de défections enregistré pour l'Assemblée Générale et, surtout, pour le banquet.

Le tiers sortant renouvelable - D^r René Rousseau, André Delpérier, Maxime Lacombe, Michel Serret, Jacques Billat - est soumis au vote de l'Assemblée et réélu à l'unanimité des présents. Une discussion s'instaure ensuite dans la salle pour savoir s'il ne serait pas souhaitable de dresser la liste des adhérents de l'Amicale et s'il ne faudrait pas travailler plus en liaison avec les établissements que nous soutenons.

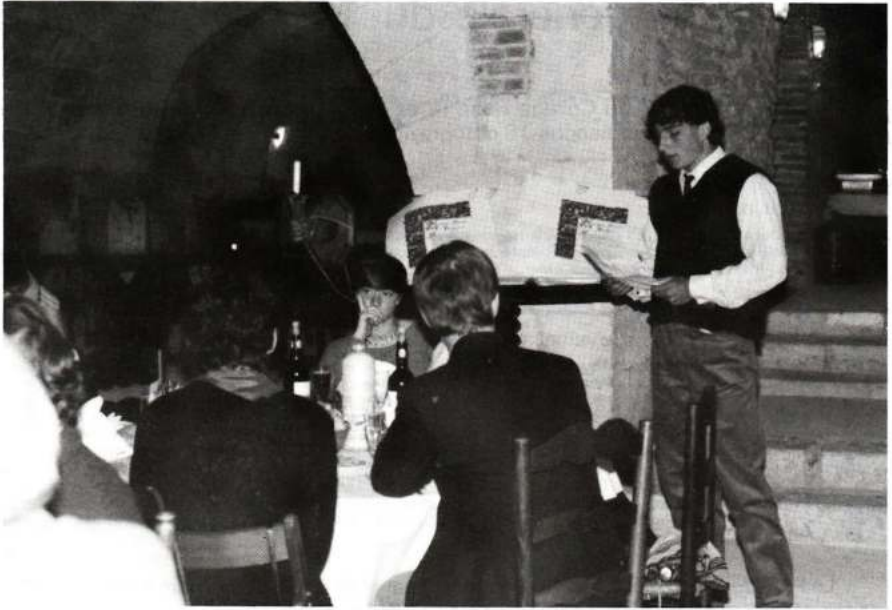
Après le dépôt d'une gerbe aux Monuments aux Morts du Collège Henri IV et la minute de recueillement, on se disperse pour se retrouver ensuite dans le cadre magnifique et prestigieux du Caveau de la Vinée. Ses voûtes séculaires vont abriter cinquante deux membres de l'Amicale, sous la présidence de notre camarade Francis Jaffart, Inspecteur de la Banque de France, Chef de mission de la Commission de Contrôle des Banques.

Participaient au repas :

Barthe Jean et Madame - Mme Becker Jacqueline - Billat Jacques et Madame - Bourzac Charles et Madame - Brassem Georges - Calvès René - Camberou Jean-Claude et Madame - Chassagne Albert et Madame - Delmon Henri et Madame - Delpérier André et Madame - Dupuy Pierre et Madame - Eymery Pierre - Gaillard Jacques - Gast Pierre et Madame - Jaffart Francis et Madame - Jouanel Michel - Lacombe Maxime - Léturgie Marc et Madame - Majou Guy - Manet Philippe - Marty Bernard et Madame - Mermod Georges - Ripoché Lucien - Rousseau Bertrand - Rousseau Michel - Rousseau René - Salomon Claire - Serret Michel et Madame - Sicard François - Terral Robert - Vachia Jean-Marcel - Vaubal Jean-Pierre - Vétrines Albert.

Le menu :

Marmite du pêcheur - Saumon béarnaise - Civet de lièvre Grand Veneur - Salade aux noix - Plateau de fromages - Poire Aga Khan - Café - Digestif - Champagne de l'Amicale.



Discours des élèves Marie-Laurence LABATUT et Nicolas SECKEL

Madame le Commissaire de la République,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes très flattés et très honorés d'avoir été désignés pour représenter ici, parmi vous, les élèves actuels du Lycée Maine de Biran.

Nous aurions pu, comme chaque année, évoquer l'évolution de l'enseignement dans les lycées depuis le temps où vous, anciens élèves, l'avez connu, jusqu'à aujourd'hui. Nous préférons nous attacher à l'étude de cette appellation : le lycée.

A priori, en effet, il peut sembler paradoxal que la petite école fondée à Athènes par Aristote au III^e siècle avant J.C. ait donné son nom à cette institution de dimension nationale que représente aujourd'hui l'ensemble des établissements du second cycle, depuis la classe de Seconde jusqu'à celle de Terminale. Après tout, le lycée d'Athènes, ce n'était qu'un jardin dans lequel Aristote dispensait à quelques disciples de tous âges son savoir et sa philosophie ; en quelque sorte une école réservée à un tout petit nombre de privilégiés ne désirant s'instruire que pour leur culture personnelle.

Au contraire, l'institution des lycées telle qu'elle existe aujourd'hui est destinée à accueillir un très grand nombre d'élèves, d'âge bien déterminé (entre 15 et 20 ans), et son but est essentiellement la préparation, sinon à une activité professionnelle ultérieure, du moins à un diplôme précis : le baccalauréat.

Pourtant le choix de cette appellation peut s'expliquer par les circonstances et les motivations de la création du lycée moderne en 1808, donc sous le 1^{er} Empire. On sait que Napoléon 1^{er} fut un fervent admirateur d'Alexandre le Grand dont il caressait les mêmes ambitions conquérantes. Or Alexandre avait eu comme précepteur durant sa jeunesse, Aristote lui-même. N'était-ce pas pour Napoléon rendre un vivant hommage au maître et à la méthode d'enseignement qui avait façonné un si grand homme, que d'appeler du nom de l'école d'Aristote la nouvelle infrastructure d'enseignement qu'il désirait créer ? C'était en même temps affirmer son but : fournir à l'Etat les dirigeants compétents et efficaces que nécessitait la création de l'Empire.

Aujourd'hui encore, même si la destination des lycées a quelque peu évolué, le choix de cette appellation prouve son bien-fondé. Mais c'est du côté du contenu de l'enseignement dispensé, plutôt que de la méthode, qu'il faut aujourd'hui rechercher la correspondance. En effet, le Lycée Aristotélien partageait les études entre les sciences physiques et les sciences naturelles d'une part, la métaphysique, la logique, la philosophie d'autre part ; de la même manière, le lycée contemporain a conservé cette qualité et se consacre à l'étude des lettres aussi bien que des matières dites scientifiques.

Cependant - et nous terminerons par là - combien il est regrettable qu'il ne soit aujourd'hui plus possible de suivre - au moins jusqu'en Terminale - un enseignement aussi riche et aussi complet que du temps d'Aristote : le lycée dispense une instruction littéraire et scientifique, certes, mais chaque élève doit obligatoirement choisir entre l'une ou l'autre de ces spécialités ; il faut faire soit des « maths », soit de la « philo », mais en aucun cas les deux ensemble : voilà qui est fort dommage !

C'est donc sur un ton polémique que se clôt cette courte recherche historique. Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter de goûter pleinement le plaisir que vous procure cette journée : bon appétit !

Discours du Docteur René ROUSSEAU

Je veux avant tout remercier le C.I.V.R.B. qui nous a permis d'installer nos tables dans cet ancien entrepôt du XII^e siècle, entrepôt pour le port de Cadouin, montrant la vitalité du commerce par la voie fluviale. Bergerac était alors un port important. (C.I.V.R.B. = Conseil Interprofessionnel des Vins de la Région de Bergerac).

Madame le Commissaire de la République,
Monsieur le Sénateur-Maire,
Mes chers Camarades
Mesdames, Messieurs,

Je salue Madame Malgorn, notre Sous-Préfet. Je m'excuse si je me trompe de titre ! Vous faites, Madame, vos débuts de membre de l'Amicale des Anciens Elèves du Collège Henri IV et du Lycée Maine de Biran. Vous avez devant vous des collégiens, hélas ! un peu vieillis qui vont rechercher et retrouver peut-être l'atmosphère des classes, ou des dortoirs, ou des cours de récréation.

Cela permet d'oublier le temps laborieusement usé et pour un rien on élaborerait des projets pour la prochaine sortie. C'est cela l'Amicale. C'est la mayonnaise des souvenirs ...

J'espère, Madame le Commissaire de la République, que cela vous laissera un souvenir sympathique et que vous veillerez avec intérêt à l'évolution de nos établissements scolaires auxquels nous avons la faiblesse de tenir encore.

Monsieur le Sénateur-Maire, doublement notre camarade, je salue votre présence et j'en profite pour vous exprimer toute la gratitude de l'Amicale pour votre haute et sympathique surveillance de l'entretien de vos collèges.

Maintenant, je vais vous présenter le Président de cette journée. Ce n'est pas tous les jours que nous côtoyons un personnage de cette importance ! Cet ancien élève fait le plus grand honneur non seulement au collège Henri IV mais aussi à la ville de Bergerac et à la France, car il a une importance nationale. Il est Inspecteur de la Banque de France, Chef de Mission de la Commission de Contrôle des Banques.

Notre camarade Francis Jaffart est né à Bergerac en 1934. Ses études ont commencé à l'Ecole maternelle du Jardin Public, puis les études primaires se sont poursuivies à l'Ecole Jules Ferry ; enfin, le parcours s'est terminé à Henri IV pour les études secondaires. Un baccalauréat Math Elem les a couronnées à 17 ans et demi. C'est alors que, pressé par des besoins matériels, il est entré au Crédit Agricole de Bergerac. Grâce à l'aide fraternelle d'un membre de l'Amicale, il peut quitter le Crédit Agricole et s'inscrire à la Faculté de Droit Pey Berland, à Bordeaux. Il passe sa licence sans histoire, avec la mention bien. Il s'inscrit alors au Doctorat de droit privé et d'économie politique. Mais il a un but et, ne s'en laissant pas distraire, il augmente son bagage intellectuel en suivant des cours et des conférences. Aussi, il ne passera pas ses doctorats.

1956 : Il est stagiaire à la Banque de France, et comme il est marié, ses besoins matériels ont augmenté. Aussi est-il très important qu'il réussisse au concours d'entrée du premier coup. C'est un succès et il est nommé dans les Ardennes. C'est ainsi que débute sa carrière à la Banque de France.

1958 : Il est reçu au concours de rédacteur. Il a un premier poste à Charleville-Mézières, de 1958 à 1961.

1961 : Promotion en fonction à Toul, auprès du Chef de Comptoir. Missions prolongées à Nancy. Il entre au contact du milieu minier et industriel.

1965 : Appelé à la Direction Générale des Etudes de Crédit à la Banque de France à Paris, il est nommé rapidement Responsable de l'énergie, des industries chimiques et des transports. C'est le moment de l'ouverture de ses fonctions sur les secteurs essentiels de la vie économique au niveau où s'élabore la politique des affaires : Sociétés pétrolières, Commissariat à l'Energie Atomique, E.D.F., S.N.C.F., ...

Il exerce ces fonctions pendant six ans. Il participe à l'élaboration de l'enquête mensuelle de la Banque de France, participe aux travaux du VI^e plan ; représentant de la Banque de France au comité des prix du Ministère des Finances, etc ...

1971 : Choix entre une nomination en Bolivie ou au Liban, ou entrer de plein pied à un niveau élevé dans les activités bancaires.

1972 : Nommé au Secrétariat Général de la Commission de Contrôle des Banques.

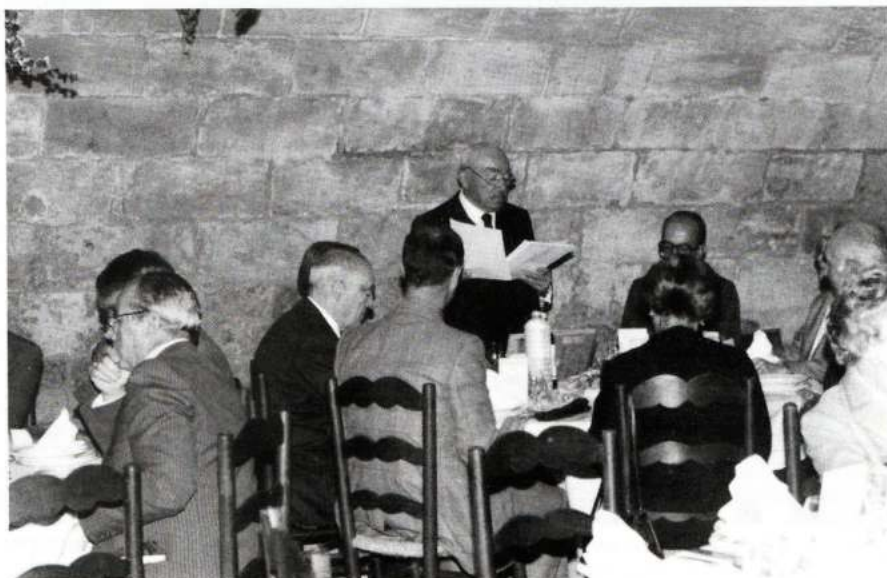
1979 : Le Gouverneur Clappier le nomme à l'Inspection, qui est le corps le plus convoité. Il représente le Gouverneur et peut exercer l'autorité la plus large à la Banque de France ou à l'extérieur, en devenant Chef de Mission de la Commission sur les établissements financiers.

Voilà, Chers Amis, la preuve que l'enseignement distribué dans les vieilles pierres de notre Collège Henri IV a été bien utilisé par un sujet d'élite. Il n'a jamais dispersé son ambition et a acquis une compétence reconnue par les chefs les plus prestigieux de notre pays. Nous pouvons nous glorifier d'avoir participé aux mêmes enseignements si nous n'avons pas été doués pour suivre le même chemin. C'est donc un grand bravo de la part de vos camarades, Monsieur Jaffart. Nous souhaitons à vous et à votre famille de profiter longtemps de cette belle réussite.

Je me dois aussi de saluer Monsieur le Principal d'Henri IV et Madame la Directrice de Maine de Biran. Ils sont fort appréciés pour la gestion de leurs établissements et la surveillance de leurs élèves dont la réussite vient les récompenser de cette gestion.

Monsieur Barthe est parmi nous, très entouré de la chaude amitié de ses anciens élèves. Il faut le remercier pour ses conseils pleins de sagesse et d'humour. Cher Monsieur Barthe, vous êtes le symbole de la pérennité de l'Amicale !

Enfin, nous n'oublions pas de souhaiter un prompt retour à la santé à Maître Georges Brassem, notre trésorier.





Allocution prononcée par Francis JAFFART

Madame le Commissaire de la République,
Monsieur le Sénateur-Maire,
Madame et Monsieur les Chefs d'Etablissement,
Monsieur le Président,
Mes chers Camarades et Amis.

Depuis des années, j'essaie d'être à Bergerac pour cette journée annuelle. Je suis empêché chaque fois par un événement ou par une contrainte professionnels ou privés.

Cette année, peu d'impératifs pouvaient me distraire de cet objectif.

Je suis sûr que vous comprenez le plaisir qui est le mien d'être aujourd'hui parmi vous ; d'autant que moi qui 'ait été privé si souvent de la vie de mon foyer, en particulier durant ces cinq dernières années, je peux aussi consacrer cette fin de semaine à ma femme que le Président et le Bureau on eu la délicatesse de convier bien qu'elle ait effectué ses études secondaires à Périgueux ; pour cette raison nous avons beaucoup à lui reprocher, nous qui considérons la Préfecture comme une concurrente ; souvenez-vous, par exemple, de l'esprit de compétition qui régnait entre les lycéens, les équipes de rugby et de l'ambiance que créaient les supporters dont il était souvent difficile de contenir les débordements.

Je suis profondément attaché au Collège, aux deux établissements, devrais-je dire car nous avons déjà en commun à mon époque la classe de Mathématiques Elémentaires.

Outre ce que je souhaite réserver pour la fin de mon intervention, je désire dire déjà à présent parce que j'en suis convaincu et alors que je suis dans la phase principale d'une carrière :

- que nos collègues offrent à chacun une chance égale à celle que peuvent donner les établissements les plus côtés de notre pays,

- que grâce à la formation reçue, chacun à les meilleures possibilités de réussite et plus largement d'épanouissement,

- enfin, que notre Amicale sait fort bien maintenir un esprit, une cohésion qui sont de même qualité que ce que j'ai pu constater de mieux au cours de mes «migrations».

Pour en terminer sur ce point, je voudrais vous citer une anecdote que j'ai vécue et qui confirme bien mes propos relatifs à la qualité d'enseignement et de la formation qui sont dispensés ici :

C'était dans les années 60 - On m'avait demandé mon curriculum vitae. J'avais inscrit jeunesse à Bergerac, études secondaires à Henri IV, etc... Le «parisianisme» était alors en vogue. Un de mes concurrents qui avait fait notamment Henri IV à Paris était venu me voir car il ne m'avait jamais rencontré dans cet honorable lycée. J'ai répondu alors, non sans fierté, que j'avais fait «Henri IV» mais de Bergerac. J'ai lu du septicisme dans le regard de celui qui maintenant peut être appelé à répondre à ma demande si une de mes missions me conduit à recourir à sa collaboration.

Je suis heureux d'avoir bénéficié de la formation de Henri IV de Bergerac et je suis attaché à ces racines-là.

Pour ne pas rompre avec la tradition, je voudrais évoquer quelques personnalités qui ont exercé leurs fonctions au moment où j'effectuais ma scolarité. J'ai été collégien de 1946 à 1952, de la classe de 6^e à celle de Mathématiques Elémentaires.

C'était la période qui succédait immédiatement au deuxième conflit mondial. Je garde un souvenir très précis du collègue, de l'ambiance, des couloirs, des différents cours.

Le Principal M. MORHT portait une longue barbe, il était digne, je le trouvais majestueux et j'avais observé que son regard était très humain. En fait, mes deux plus lon-

gues conversations avec lui se terminèrent par 2 heures de « colle » parce que je contestais les décisions de notre professeur de gymnastique. Celui-ci, c'était une figure très pittoresque, sympathique ; il manifestait une admiration quasi mystique pour les régimes de l'Est. Un peu lassé d'avoir à faire, à chaque colle, une carte de la Chine, j'avais fini par en dessiner une où tout était en rouge vif, y compris la mer ... j'ai eu 4 heures de retenue supplémentaires et je fus à nouveau convoqué chez le Principal.

C'est dans ce collège que j'ai fait mes débuts en langues étrangères :

– en anglais, avec M. MERIGUET (souvenez-vous, mon nom est merry = gai) ; les bases qu'il m'a données m'ont finalement bien servi,

– en espagnol, avec M. MARTIN dont j'utilise encore la grammaire qu'il avait écrite, un ouvrage que je tiens pour le meilleur ; M. MARTIN m'a initié aussi à la civilisation espagnole.

Je me souviens également de ce professeur de français à l'accent délicieux qui nous répétait à longueur de journée :

– «... Que voulez-vous qu'il fit contre trois : qu'il moulut !»... si bien que nous avions fini un jour par porter des moulins à café que nous avions sorti au moment où pour la énième fois il disait ce vers qui, manifestement, l'enchantait..

En dessin, c'était M. TOURETTE et ses bustes célèbres ; quant aux mathématiques, j'ai oublié - et c'est bien dommage - le nom de ce jeune professeur, timide et compétent, qui enseignait en 2^e. C'est lui qui m'a donné les bonnes bases et c'est bien après Mathématiques Élémentaires, pour les besoins de mes recherches en Economie, que j'ai continué dans la voie qu'il m'avait indiquée et que j'ai apprécié la formation qu'il m'avait donnée.

Je n'omets pas l'histoire et la géographie, je parlerai de mon maître, Jean Barthe, à la fin de mon intervention.

Mon cher maître Jean Barthe m'a adressé une lettre merveilleusement rédigée - comme toujours - dans laquelle il me conseille de faire découvrir un peu cette fonction qui est la mienne, très mal connue, et c'est bien normal, parce que son exercice doit être entouré de la plus grande discrétion, voire d'un secret nécessaire.

Je vais donc dire quelques mots des missions de la Commission de Contrôle des Banques - qui s'appellera prochainement la Commission Bancaire.

– parce que nous sommes entre nous, pour cette journée je vais lever quelque peu le voile qui couvre nos activités,

– parce que beaucoup d'entre vous, entrepreneurs, responsables dans des sociétés publiques ou privées, dans l'Administration ou plus simplement clients d'établissements de crédit seront peut-être intéressés,

– enfin parce qu'il y a ici des jeunes, des enseignants et que je veux faire découvrir un créneau très mal connu et passionnant pour qui a le goût des responsabilités de cette nature et, est prêt à lutter longuement pour y accéder.

Notre Président vient de vous dire que je suis INSPECTEUR de la BANQUE de FRANCE.

Je vous dois de situer très brièvement cette fonction :

– Comme le Gouverneur a été conduit à le réaffirmer récemment, l'Inspection de la Banque de France est un Corps, non un Service, placé sous sa direction immédiate.

L'inspecteur tient ses pouvoirs du Gouverneur, lui rend compte au cours et à l'issue des missions qui lui sont confiées.

Le Corps de l'Inspection agit aussi bien au sein de la Banque de France que hors de celle-ci ; le Gouverneur dispose ainsi, instantanément si besoin est, de l'information objective indispensable la plus complète.

Avant de traiter de la Commission, je veux aussi rappeler succinctement le rôle parfois mal connu que la Banque Centrale joue dans les régions, sur l'ensemble du territoire ou hors des frontières.

La Banque de France, c'est en fait un immense complexe, l'équivalent d'une dizaine de sociétés (Contrôle Général, Secrétariat Général, Services étrangers, Crédit, Fabrication des Billets, Caisse Générale, etc..) Ce sont aussi des postes un peu partout en

Europe, en Amérique, au Moyen-Orient ... et en France bien entendu. C'est une «entreprise» qui a su accomplir une mutation remarquable ; il ne faut pas se fier aux façades, parfois austères, ni à la discrétion des agents qui est exigée et qui est loin d'être un effacement. Les méthodes sont efficaces, l'outil très moderne et les agents forts compétitifs à tous les niveaux.

Il faut bien comprendre qu'il y a eu, en trente ans, une mutation considérable des relations bancaires, intérieures et internationales, et aussi des techniques. Le métier actuel de banquier n'a plus rien de commun avec celui des années 50/60 - encore moins avec celui des années 30. La Banque Centrale a su prévoir et accompagner ce mouvement.

J'en arrive enfin à la Commission de Contrôle des Banques dont je souhaite vous parler sans «technicité» inutile.

La Commission est juridiquement distincte de la Banque de France, beaucoup font l'amalgame, c'est une erreur.

Un projet de nouvelle loi bancaire est soumis au Parlement. La promulgation de ce texte est prévue pour le début de l'année 1984. La Commission de Contrôle des Banques va faire place à la Commission Bancaire, une appellation mieux adaptée à son rôle véritable.

Le terme de Contrôle est en effet souvent mal perçu. Rassurez-vous cependant, il n'y a pas de rupture mais une évolution nécessaire.

La Commission s'appuie pour agir sur des lois de 1941 et de 1945. Il faut se souvenir de la crise des années 30, de la période 1940-45, de la multiplicité des établissements de crédit, de certaines créations «sauvages», de scandales, d'abus.

S'il est un cas où une surveillance apparaît nécessaire - quel que soit d'ailleurs le régime politique - c'est bien celui-là.

La Commission a deux objectifs :

- la protection des déposants, la surveillance de la solvabilité des établissements,
- le contrôle du volume des concours à des fins de politique monétaire.

Les pouvoirs disciplinaires de la Commission sont très étendus, ils vont de l'avertissement écrit jusqu'à la sanction extrême, la radiation de l'établissement et par suite sa liquidation.

Je n'entrerais pas évidemment dans le détail des mesures qui peuvent donner l'impression d'un système rigide, surveillé par une Commission puissante portée à utiliser au maximum des pouvoirs disciplinaires.

La réalité est tout autre en raison de l'idée qu'à de sa mission la Commission, présidée, je le rappelle, par le Gouverneur de la Banque de France, dotée d'un secrétariat général permanent.

Les uns et les autres, nous connaissons parfaitement bien le métier de dirigeants de banque, même sous ses aspects les plus complexes.

La Commission, les Inspecteurs de la Banque de France en mission agissent avec une extrême sagesse et, comme nos amis anglais, nous nous efforçons d'utiliser toutes les ressources diplomatiques si cela est possible.

La Commission met l'accent sur le contact personnel, la persuasion et le Conseil ; en raison des nombreuses armes dont elle dispose, c'est efficace. S'il le faut, la sanction intervient ensuite, très vite en cas d'urgence.

De 1941 à 1976, en 35 ans, il y a eu en moyenne et seulement moins d'1 radiation par an ; c'est peu.

Pour suivre l'activité des établissements de crédit de manière permanente, la Commission demande à ceux-ci d'adresser des états très complets.

Ce serait une erreur de croire que la Commission se limite à la production de ces données pour se tenir informée sur les banques et qu'elles les accepte en l'état. Un gouverneur en fonction au début du XX^e siècle disait que : «la confiance n'exclut pas le contrôle». Comme vous le pensez bien, il y a une collaboration étroite avec la Banque de France qui, à la différence de la Banque d'Angleterre, dispose non seulement d'un

siège mais aussi dun réseau important de comptoirs, véritables antennes locales et régionales, excellentement informées - bien mieux qu'on ne le croit en général - sur la vie économique et financière du rayon d'action, sur tous les acteurs de celle-ci.

La face visible des activités de la Commission est constituée par les enquêtes dans les établissements de crédit qui sont conduites par des Inspecteurs de la Banque de France, Chefs de Mission de la Commission.

L'essentiel des missions ne se limite pas à la vérification de l'exactitude des bilans, tant s'en faut. Nous allons bien au-delà, nous jugeons la qualité de la clientèle, les «risques», l'organisation générale de la banque, enfin **la gestion des dirigeants**.

Pour cela, en cas de besoin, «si les circonstances le requièrent, nous entrons, au nom de la Commission et aux fins d'informations, en rapport avec toutes les autorités administratives et les personnes privées QUALIFIÉES des régions où s'exerce la mission», telle est l'une des phrases incluse dans le pouvoir que nous présentons.

Nous connaissons les habitudes bien françaises de multiplier les comptes et les banquiers. Le Service Central des Risques de la Banque de France contribue à apporter la clarté dans ce domaine.

Parmi les dangers que courent les banques, il y a les engagements excessifs, actuellement les «risques sur certains pays», par exemple.

L'opinion de la Commission est donnée à toute banque trop engagée dont le développement est excessif ou qui est mal dirigée.

Fusions ou absorptions sont en cas de besoin encouragées.

Si la Commission donne un conseil ou fait des recommandations, c'est très rarement en vain, car cet avis ne peut être négligé qu'aux risques et périls de l'intéressé. S'il n'y a pas d'autre issue qu'une procédure disciplinaire, celle-ci est rapidement engagée.

La démarche discrète de la Commission contribue à son efficacité. Ses méthodes, son action lui valent une réputation solide auprès des milieux intéressés tant en France qu'à l'étranger. Je suis au regret de ne pas pouvoir vous conter d'anecdotes dans ce domaine bien qu'il y en ai de fort plaisantes mais je dois observer la réserve la plus stricte.

Je voudrais, pour terminer, en revenir à nos Collèges et plus particulièrement à leur Amicale.

Si j'ai fait l'impossible pour venir (je suis arrivé hier après-midi et il me faut repartir dès ce soir),

- c'est bien entendu pour me trouver parmi vous,
- mais aussi parce qu'avoir dans une ville une Amicale d'une telle qualité est une chance inappréciable,
- enfin parce que la présidence de cette journée est pour moi l'occasion de rendre un hommage :
 - au Président, le Docteur René Rousseau, et au Bureau de l'Amicale qui savent si bien être efficaces, chaleureux,
 - à un camarade qui sait toujours, malgré l'éloignement, maintenir un lien solide, il s'agit de Georges Brassem,
 - enfin, à deux hommes présents aujourd'hui qui furent des amis de mon père, André Delpérier et Jean Barthe dont le rôle a été - et est encore - exemplaire.

André Delpérier tout d'abord :

En 1952, la crise qui affecta le commerce des vins blancs doux fut sévère dans la région, en tout cas pour mon père et pour moi.

Lorsque je dus, dans les 15 jours qui suivirent les résultats du 2^e bac, entrer à 17 ans et demi dans la vie active pour des raisons familiales, je crus alors que bien des projets que j'avais formés s'effondraient.

Cela dit, malgré l'isolement de mon père et de moi-même, je songeai, au bout de 2 ans, à reprendre des études interrompues. Seulement il ne me restait presque plus rien de mes gains que j'avais dû distribuer.



... ..



... ..

André Delpérier eut connaissance de mes projets ; il s'était informé, me convoca pour me dire qu'il me faisait confiance, qu'il croyait en moi. J'obtins sur deux ans un soutien subordonné aux résultats sans lequel je n'aurais pu entreprendre ce que j'ai fait.

Avoir la confiance d'André Delpérier fut aussi pour moi le meilleur des stimulants. Ma reconnaissance à son égard est très profonde.

L'autre hommage particulier, c'est à Jean Barthe que je veux le rendre.

Professeur d'Histoire et de Géographie, il était tout à la fois cela et bien davantage pour ceux qui le voulaient.

J'ai dû dire tout à l'heure que la vogue est actuellement aux études en Amérique du Nord. Si l'université est bien choisie, l'étudiant motivé et les parents aisés, c'est excellent car l'efficacité du tempérament américain et des méthodes pédagogiques est certaine.

Il n'est pas nécessaire d'aller toujours si loin.

Jean Barthe, je m'en suis rendu compte en fait dans les années 60, c'est-à-dire 8 à 10 ans après ma sortie du Collège en devenant plus expérimenté, était un précurseur, un professeur «à l'américaine» par :

- la conception qu'il avait de sa fonction,
- ses méthodes de travail,
- l'exceptionnelle ouverture d'esprit qui est la sienne et qu'il donnait à ceux qui le voulaient ou même à ceux qui l'approchaient sans avoir bien conscience qu'ils allaient ainsi enrichir leurs méthodes de réflexion.

Oui, Jean Barthe est bien pour moi un professeur indéniable à ceux des meilleures universités et académies, je lui dois beaucoup.

Vous le savez, notre terroir est, sans chauvinisme, d'une richesse exceptionnelle.

Après le Collège, à la Faculté de Droit de Bordeaux, j'ai eu aussi pour professeur, en particulier, Jacques Ellul. Sa réflexion, qu'on l'approuve ou qu'on ne la suive pas, est remarquable.

Jacques Ellul estime que le capitalisme, le marxisme sont des conceptions issues de l'ère industrielle, que celle-ci s'achève et qu'il convient d'imaginer d'autres modèles.

Il ne faut pas que les travaux de tels hommes restent confidentiels et ne chercher les modèles et l'inspiration qu'en Amérique, en Allemagne, au Japon, en Chine ou ailleurs.

Il faut soutenir, prolonger, contester la réflexion d'hommes comme Jacques Ellul afin de permettre à notre société de passer le cap difficile de l'époque post industrielle traditionnelle.

C'est sur cette réflexion, seulement amorcée ici, que je veux terminer, et c'est sur le rappel de ma reconnaissance à André Delpérier, à Jean Barthe, de mon soutien à l'Amicale que j'achève cette intervention que je vous remercie d'avoir bien voulu écouter.

Allocution prononcée le 16 octobre 1983.

NOTE ANNEXE A L'ALLOCATION rédigée le 1^{er} mars 1984

A ce que j'ai dit le 16 octobre dernier, je voudrais ajouter une précision importante d'une part, d'autre part apporter un complément d'information sur la Commission après le vote de la nouvelle loi bancaire.

1. - Tout d'abord, je souhaite spécifier que dans l'exercice de notre fonction, en raison des caractéristiques de celle-ci, nous sommes à l'abri de toute pression, quelle qu'elle soit ; j'ajoute que je ne connais pas d'exemple de telles pratiques à notre rencontre.

Concrètement, cela signifie que l'Inspection bénéficie d'un statut qui la protège contre cela et au maintien duquel veille soigneusement le Gouverneur de la Banque, que l'Inspecteur effectue ses missions en toute indépendance et établit ses rapports, dépose des conclusions dans la liberté la plus totale.

2. — Promulguée le 24 janvier 1984, la nouvelle loi bancaire étend largement le Champ d'action de la Commission. Outre les banques nationalisées, les banques privées, françaises ou étrangères installées en France, les anciens établissements financiers, sont désormais soumis à son action, par exemple, le Crédit Agricole, les Banques Mutualistes et Coopératives, les Caisses de Crédit Municipal, les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, etc., en fait l'ensemble des établissements de Crédit.

Parmi les mesures retenues dans la nouvelle loi, certaines méritent l'attention, l'énumération ci-dessous n'étant pas exhaustive :

— La Commission procède à l'examen des conditions d'exploitation des établissements de crédit, de la qualité de leur situation financière, surveille le respect «des règles de bonne conduite» de la profession ; elle se fait communiquer tous documents comptables dont la certification peut être demandée ainsi que «tous les renseignements utiles».

— Les contrôles sur place peuvent être étendus aux filiales, aux personnes morales qui contrôlent directement ou indirectement les établissements de Crédit, aux filiales de ces personnes morales.

— Les contrôles sur place peuvent également être effectués, dans le cadre des Conventions Internationales, dans les succursales ou filiales implantées à l'étranger des établissements de Crédit de droit français.

— Les résultats des Contrôles sur place sont communiqués soit au Conseil d'Administration, soit au Directoire et au Conseil de Surveillance, soit à l'organe délibérant qui en tient lieu de l'établissement contrôlé.

— La Commission bancaire peut :

- adresser une injonction à l'effet de prendre toutes mesures destinées à rétablir ou renforcer l'équilibre financier ou à corriger les méthodes de gestion,
- désigner un administrateur provisoire.

— Les sanctions que peut appliquer la Commission sont les suivantes :

- l'avertissement,
- le blâme,
- l'interdiction d'effectuer certaines opérations et toutes autres limitations dans l'exercice de l'activité,
- la suspension temporaire d'une ou de plusieurs personnes (dirigeants) avec ou sans nomination d'un administrateur provisoire (cf. les articles 17 et 45 de la loi),
- la démission d'office de l'une ou de plusieurs de ces mêmes personnes avec ou sans nomination d'un administrateur provisoire,
- le retrait d'agrément de l'établissement,
- en outre soit à la place soit en sus de ces sanctions, une sanction pécuniaire au plus égale au Capital minimum auquel est astreint l'établissement.
- etc.

— Voilà qui complète mon allocution, d'une manière un peu technique. Sans doute est-ce la raison pour laquelle une annexe convient mieux en pareil cas.

Francis Jaffart

Curriculum Vitae de Francis JAFFART

I. — TITRES ET FONCTIONS ACTUELS

Je suis :

INSPECTEUR DE LA BANQUE DE FRANCE
et

CHEF DE MISSION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

a) Inspecteur de la Banque de France

Les pouvoirs dont je dispose à ce titre sont signés, donnés directement par le Gouverneur de La Genière et précisent notamment :

«MM. les Directeurs de Services et de Succursales (de la Banque de France) sont invités à **seconder**, en ce qui les concerne, M. JAFFART, dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée».

C'est, vous le voyez, un pouvoir le plus large. Tous Directeurs à Paris et en Province devant me **seconder**.

En fait, l'INSPECTION est le corps d'élite de la Banque, directement attaché au Gouverneur et à qui sont confiées les missions les plus complètes et les plus variées.

L'Inspecteur est nommé par le Gouverneur.

L'Inspection a été créée par Décret Impérial du 18 mai 1808. Le premier Inspecteur a été nommé par le Comte JAUBERT, Gouverneur, le 14 juillet 1808.

J'ai été, pour ma part, nommé par le Gouverneur Bernard CLAPPIER (un limousin) le 1^{er} avril 1979 et j'ai accédé aux pouvoirs les plus larges ci-dessus mentionnés le 1^{er} avril 1983 par décision du Gouverneur de La Genière.

b) Chef de Mission de la Commission de Contrôle des Banques

De 1979 à 1982, j'ai participé à des missions dans les banques pour le compte de la Commission, j'ai été élevé à la fonction de Chef de Mission le 5 avril 1983. Dans ce domaine, il n'y a pas de fonction au-dessus. Il n'y a pas de différence de compétence entre l'Inspecteur **de plein exercice** et l'Inspecteur Général, on accède à ce grade tout naturellement à l'issue de plusieurs années selon les règles du Corps.

Je dispose là aussi des pouvoirs les plus étendus ; ils sont également donnés directement par le Gouverneur qui est aussi Président de la Commission.

J'évoquerai la fonction, avec si possible quelques anecdotes destinées à détendre, dans mon intervention orale ; je ne parlerai pas de ma carrière, soyez-en assuré.

Mes pouvoirs trouvent leurs origines dans la loi bancaire (2 décembre 1945). La jurisprudence, «l'évolution» depuis les a faits «évoluer» considérablement.

Ces pouvoirs, très étendus puisqu'ils conduisent à juger de la **gestion d'une banque par ses dirigeants**, (Président, Conseil d'Administration, Directeurs Généraux, etc.) précisent aussi :

«M. JAFFART pourra, si les circonstances le requièrent, entrer, au nom de la Commission et aux fins d'informations, en rapport avec toutes les autorités administratives «et les personnes privées des régions où il exercera son contrôle».

Vous savez par exemple qu'il arrive, après le passage de la Commission, que des Banques cessent leur activité ou soient mises en demeure fermement de redresser leur gestion ou de se réorganiser.

Dans la pratique, je me rends, avec des collaborateurs, au siège d'une banque, dans ses services, parfois dans des succursales de mon choix, j'y reste jusqu'à ce que j'ai pu juger la qualité de la gestion. La force des pouvoirs est telle que tout ce que nous demandons est finalement produit.

Voilà pour la situation actuelle.

Vous le presentez, mon action doit être très secrète car en matière bancaire, il ne faut pas que la clientèle soit inquiétée inutilement. Nous fuyons les journalistes et plus généralement toute publicité ; c'est la condition de l'efficacité, aussi sommes-nous inconnus du grand public. Cela sauve notre vie privée déjà mise sans cela à rude épreuve !

II. – CHRONOLOGIE

- Né à Bergerac le 10/09/1934
 - Etudes primaires à l'école Jules Ferry (un très bon souvenir) ; également école maternelle du Jardin Public.
 - Etudes secondaires au Collège Henri IV ; j'en parlerai. J'indiquerai, par exemple, ce que m'a apporté dans ma carrière l'enseignement de Jean BARTHE, surtout ses méthodes, son ouverture d'esprit.
 - BAC Math.Elem. à 17 ans et demi.
 - A 18 ans, entrée dans la vie active pour des raisons financières (au Crédit Agricole de Bergerac). Au bout de 2 ans «j'en suis sorti» (avec de faibles économies) et aussi grâce au soutien d'un ancien du collège à qui je rendrai hommage (ne dites pas son nom, je le ferai, il s'agit d'André Delpérier). J'avais entrepris dans le même temps des études de Droit et j'ai pu alors devenir étudiant à temps plein.
 - Bordeaux - Faculté de Droit «Pey Berland»
 - Licence en Droit avec **Mention Bien**
 - puis, inscriptions en diplômes de doctorat de Droit Privé et d'Economie Politique.
- Professeurs : Michel de Juglart (droit privé), Jacques Ellul, Lajugie, Merigot (économie politique), etc.

Les études de licence ont été conduites sans problèmes autres que financiers. Les études de Doctorat ont été suivies complètement, en revanche je n'ai pas passé les diplômes pour les raisons suivantes :

- entrée à la Banque de France à Bordeaux en qualité de stagiaire à **temps plein** en décembre 1956,
- préparation du concours de la Banque de France que je voulais réussir à la première tentative car j'étais marié.
- succès à ce concours et affectation dans les Ardennes,
- en outre je voulais surtout bénéficier de la formation de ces deux diplômes très différents et des attaches avec des professeurs de qualité ; à ce stade d'orientation l'octroi d'un parchemin de plus m'était moins nécessaire que le savoir dispensé. Il fallait faire des choix, éviter toute dispersion, enfin aller relativement vite. J'ai donc continué à parfaire mes connaissances, en les adaptant toujours à mes objectifs, c'est ainsi qu'ensuite, j'ai complété ma formation (Cours de Sciences Po. de De Lattre, par exemple, etc.)

L'important n'est pas l'obtention du diplôme pour lui-même, c'est un mal français cela, ce qui compte c'est la compétence sans cesse améliorée, actualisée, étendue pour suivre les bouleversements économiques, financiers, des techniques, enfin le travail, beaucoup de travail ... et du bon sens.

Rappel de la Carrière à la Banque de France.

- décembre 1956, stagiaire à Bordeaux,
- début 1958, 1^{re} tentative, reçu au concours dit alors «de Rédacteur», en fait celui de l'encadrement.
- 1^{er} poste à Charleville-Mézières de 1958 à 1961,
- 1961, promotion, en fonction à Toul, auprès du Chef de Comptoir, et missions prolongées à Nancy,
J'ai ainsi découvert le milieu industriel et minier.
- 1965, appelé à la Direction Générale des Etudes et du Crédit de la Banque de France à Paris.
J'ai été nommé rapidement responsable de l'ENERGIE, des Industries Chimiques et des Transports.

J'avais 30 ans, ce fut sans doute un des moments déterminants de ma carrière en raison de l'ouverture de ces fonctions sur l'extérieur, sur des secteurs essentiels de notre vie économique, sur les entreprises au niveau où s'élabore la politique de ces affaires (sociétés pétrolières, Commissariat à l'Énergie Atomique, EDF, GDF, Charbonnages, SNCF, etc.)

J'ai exercé ces fonctions durant 6 ans.

J'ai participé notamment à :

- l'élaboration, avec d'autres camarades - c'est une œuvre collective - de l'Enquête Mensuelle de la Banque de France sous sa forme et sa conception actuelles,
- la rédaction du rapport du Conseil National du Crédit pour les secteurs dont j'étais responsable,
- aux travaux du Plan (6^e Plan, financement des Industries Chimiques),
- en tant que représentant de la Banque de France, au Comité des Prix du Ministère des Finances qui statuait, - et le fait toujours - sur le prix du pétrole et plus généralement des diverses énergies.

J'ai travaillé avec, ou rencontré des hommes qui m'ont beaucoup apporté : Louis ARMAND, le Professeur LEONTIEF (d'origine russe, nationalisé américain et qui enseigne aux Etats-Unis), également aussi des industriels américains (énergie nucléaire) les homologues de tout pays, même de la Banque d'Autriche et de celle de Turquie. Quant aux personnalités politiques, ne citons que des disparus : Pierre MENDES-FRANCE et Georges POMPIDOU.

En 1971, j'avais le choix entre remplir une mission en Bolivie ou au Liban mais une grave hépatite virale affectait alors ma femme et me retenait ; en outre, il m'était aussi proposé d'entrer de plein pied dans les activités bancaires les plus larges à un niveau qui m'intéressait vraiment.

1972 - Nomination au Secrétariat Général de la Commission de Contrôle des Banques

J'avais alors 37 ans et demi.

Au bout de 6 mois, m'est confiée la responsabilité de «suivre» sur documents et par contrats avec les banquiers mais sans avoir les pouvoirs pour me rendre sur place pour juger, les banques nationales (BNP, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, CRÉDIT LYONNAIS) et toutes les banques françaises de dépôt qui ont leur siège social à Paris, environ 80 banques (CCF, PARIBAS, CIC, ROTHSCHILD, etc.)

Le Secrétariat Général est un rouage important de la Commission, il prépare les travaux, alerte en cas de besoin ; il a aussi d'autres fonctions essentielles.

C'était évidemment par la nature même de l'activité, la fréquence de contact avec les banquiers et avec les Pouvoirs Publics le moyen idéal d'acquérir, en cas de réussite à ce poste, une connaissance complète du milieu bancaire (français ... et étranger) et des techniques les plus sophistiquées.

J'appartenais encore au Corps de Direction, j'avais bénéficié de promotions dont je n'ai pas jugé nécessaire de parler.

C'est alors, en 1979, que le Gouverneur CLAPPIER m'a promu dans le Corps le plus convoité, l'Inspection, ce qui me permet à la fois :

- de représenter directement le Gouverneur,
- et d'exercer l'autorité la plus large
 - à la Banque de France,
 - et à l'extérieur, en devenant Chef de Mission de la Commission, sur les Banques et Etablissements financiers

dans le cadre des missions qui me sont confiées.

(J'ai déjà traité cela en I. - Titres et fonctions actuels)

NOTA : Je précise que les missions d'un Inspecteur sont pratiquement sans limite, sa disponibilité est totale, en ce moment des camarades sont dans des pays divers soit ponctuellement soit pour des périodes longues (FMI, Banque Européenne d'Investissement, BRI à Bâle, Emirats, etc.)

Je termine, c'est important, en indiquant que je suis marié, ma femme était étudiante à Bordeaux lorsque je l'ai rencontrée (études secondaires à Périgueux), j'ai 2 enfants, une fille et un garçon, tous deux étudiants.

le 1^{er} août 1983
Francis Jaffart

— Il faut dire aux jeunes que sur le plan financier, cette carrière est à la mesure des responsabilités.



Le Collège et l'Amicale en 1944

Dans les premiers mois de 1944, le Collège connaît une existence relativement agitée : par trois fois, les bombardements de la nuit du 18 au 19 mars (faits par les Anglais), du dimanche 23 avril et du samedi 13 mai font trembler les murs de notre établissement au grand dam des vitres comme des cloisons. Les élèves, surtout ceux des grandes classes, travaillent dans une atmosphère de nervosité de plus en plus accentuée, à mesure que les événements se précipitent.

Les épreuves du baccalauréat, heureusement avancées et réduites au seul écrit, se déroulent dans nos murs du 30 mai au 3 juin. Mais les corrections se font à Clermont-Ferrand : on charge le professeur de rhétorique, Rousseau, d'y transporter les copies, et ce ne fut pas une expédition de tout repos, dans cette semaine du débarquement allié. Du moins, il fut ainsi plus facile à nombre d'élèves, libérés de toute obligation scolaire, d'aller, dès le 6 juin, se ranger parmi les combattants de la Résistance, certains sous la direction de M. Minaut, leur professeur de gymnastique, entraîné par une longue carrière militaire, notamment dans la Légion.

Si la sortie officielle eut lieu le 14 juin, en fait le Collège avait déjà été abandonné par les élèves, d'accord en cela avec les parents. Mais il ne tarda pas à avoir de nouveaux pensionnaires ; les collaborateurs que la Résistance avait fait arrêter et enfermer au camp de Mauzac. Les Allemands les libérèrent le dimanche 25 juin, la plupart, peu soucieux de retourner chez eux, furent logés dans le Collège, où ils restèrent jusqu'à la fin de juillet.

De nouveaux occupants leur succédèrent bientôt. Le 21 août, les divers groupes de Résistants firent une entrée triomphale dans Bergerac évacuée dans la nuit par les Allemands.

Un bataillon du Génie s'y installa et on ouvrit, le 23 août, un Bureau de Recrutement des Forces Françaises de l'Intérieur et des Francs Tireurs Partisans Français. Seul représentant de l'Administration Collégiale, le surveillant général, le bon Monsieur Chagné assura la permanence, jusqu'à la tardive nomination d'un nouveau principal, Monsieur Maurt, venue de La Réole, et d'un économiste, M. Reytier, ancien directeur d'école très apprécié dans les milieux de la Résistance.

La rentrée ne put être que très tardive, car il fallait attendre le départ du bataillon. Les épreuves de la 2^e session du baccalauréat se passèrent entre le 18 et le 21 octobre ; les classes primaires rouvrirent le lundi 13 novembre et les cours secondaires le mercredi 15, mais en renvoyant à une date ultérieure l'admission des internes (en fait, après les vacances de fin d'années).

On peut espérer que des temps meilleurs vont commencer pour le Collège Henri IV. L'Amicale de son côté semble, en ce début 1944, plongée dans une semi léthargie. Cependant, contre vents et marées, on maintient au Chêne Vert les repas mensuels que le couvre-feu obligera d'écourter sérieusement.

Si la distribution des prix n'a pas eu lieu, Robert Coq s'entend avec M. Chatagné qui, très aimablement, a rédigé le manuscrit du palmarès, pour faire parvenir aux lauréats les divers prix offerts soit par l'Association, soit par les Anciens. C'est à Christian Good, de la classe de Mathématiques, que fut attribué le grand prix d'honneur de l'Association.

Après la Libération de Bergerac, les contacts redeviennent plus faciles, même si de nombreux camarades, surtout les plus jeunes, luttent encore contre les Allemands soit à l'Est, soit autour des poches de La Rochelle et de Royan. C'est l'un d'eux, le Lieutenant de Vaisseau René Jalabert, trop tôt disparu, qui hissa pour la première fois à Bordeaux les couleurs nationales sur la place de l'Hôtel de Ville, le 27 août 1944. Les repas mensuels peuvent se prolonger jusqu'à des heures plus tardives et ce fut une magnifique journée que celle de notre Fête Annuelle du dimanche 10 décembre

1944 où l'Assemblée Générale put enfin être suivie d'un banquet officiel, le premier depuis 1939.

Malgré les deuils, malgré les inquiétudes pour les parents et amis prisonniers, déportés, combattants, ce sentiment de ne plus avoir à redouter la lourde botte nazie provoqua de nombreuses manifestations d'allégresse parmi des camarades qui, souvent, ne s'étaient pas revus depuis longtemps.

A côté du Président Rousseau, et de Robert Coq, le Bureau fut complété par un vice-président, hélas bien éphémère, le Docteur Simounet qui devait mourir brusquement le 24 décembre, et par Christian Jouhé, notaire à Bergerac, qui prit les fonctions de Trésorier. Le Général Ambroise Bernard, commandant les Forces de la Résistance du Secteur de Bergerac qui avait accepté de présider la journée, tint, avant de lever la séance, à faire une brève déclaration. Il souligna les services rendus par le Docteur Pierre Rousseau et ses deux fils, René et Michel, malgré les risques encourus : en particulier, le jour de la bataille de Mussidan, le Commandant François leur amène la nuit les blessés de son groupe : «Ce sont mes enfants, je vous les confie ; je sais parfaitement qui vous êtes et que je puis avoir confiance en vous».

Trois d'entre eux doivent être opérés sur un lit d'hôpital. Le Docteur Pierre Rousseau les met dans son auto et, avec un de ses fils, les conduit à l'hôpital de Neuvic à travers une région sillonnée par les Allemands. Quand il y va de la vie de son malade, le Docteur Rousseau n'hésite pas à risquer la sienne. Au total, les Docteurs Rousseau ont soigné quatre-vingt-deux blessés de la Résistance. «Je tiens à leur dire toute ma reconnaissance. Ce sont des choses que nous ne devons pas oublier et nous ne les oublierons pas».

Ce sont aussi des choses dont, modestement, les docteurs Rousseau n'ont jamais parlé. Aussi, quarante ans plus tard, n'est-il peut-être pas inutile de les évoquer surtout pour ceux qui n'ont pas connu cette période tragique.

Les 85 convives qui se retrouvèrent à midi à l'Hôtel de Bordeaux furent particulièrement bien soignés par notre camarade Godard, mais si les vins étaient remarquables par leur qualité, ils l'étaient aussi par leur abondance, grâce aux nombreux viticulteurs qui se trouvaient là. C'est ce qui explique le conseil de baisser un peu le ton, adressé par le Docteur Simounet, aux plus jeunes souvent venus de zones proches de combats ; ils étaient cependant doublement excusables. Sont toujours des nôtres fin 1984 parmi les participants du banquet :

Auriol - Bardon Joseph - Barthe Jean - Béguerie - Billat - Bernard - Brassem Camille
Brassem Georges - Chassagne André - Delpérier André - Dr Dive - Fénelon Yves - Forie
Guidé - Jouhé - Lusignan Guy - Mars - Monteil - Murat - Noël - Nouviale - Rousseau
Michel - Rousseau René - Sarrut - Vergnol Elie - Villot.

En effet, après un mot de Robert Coq, après les pensums du philosophe Yves Fénelon et le discours aussi sobre qu'émouvant du Docteur Rousseau, il leur fallut encore écouter les allocutions successives du nouveau principal, M. Maurt, du maire, M. Moulinier, qui sut être très bref, du sous-préfet, M. Loupias, organisateur de la Résistance sous le nom de Berguet et celui d'une noble inspiration patriotique prononcée par le président de la journée, le général Bernard.

Il faudrait encore y ajouter les improvisations des commandants André d'Antal et Georges Picard, des Services Britanniques et Américains d'Informations que le hasard avait fait descendre ce jour-là à l'Hôtel de Bordeaux.

La nuit était depuis longtemps tombée lorsque les convives se séparèrent avec forces démonstrations d'amitié et serment de se retrouver bientôt.

C'est donc avec des perspectives beaucoup plus souriantes que se terminait pour l'Amicale une année commencée dans la tristesse.

Jean Barthe

Pot du 5 juin, à Maine de Biran

Le mardi 5 juin, à 17 heures, à l'initiative de Madame la Directrice, des camarades du Conseil d'Administration de l'Amicale, entourant notre nouveau Président Georges Brassem, se retrouvaient au Lycée Maine de Biran pour offrir un pot aux élèves des classes Terminales, avant la période des examens. Chaleureusement accueillis par Madame le Censeur, en raison de l'absence involontaire de Madame la Directrice retenue au rectorat ce jour, en présence de professeurs du Lycée (eux-mêmes issus d'Henri IV), jeunes et anciens sympathisèrent très vite. Un ambiance de franche camaraderie et d'amitié naissait et grandes étaient la surprise et la joie de voir affluer tant de jeunes. La salle du réfectoire aimablement mise à notre disposition par Monsieur l'Intendant, se révélait bien vite trop exigüe. Dans son mot de bienvenue, Georges Brassem évoqua malicieusement l'un des sujets qui lui étaient proposés à l'épreuve de philosophie : « Perception et Sensation ». Et notre Président de discourir et d'apporter par un cheminement mathématique la preuve que son jugement en la matière était le bon, puisque, dit-il : « sensation = perception + image + idée » ! (applaudissements nourris de la part des cent cinquante potaches présents).

Ce n'est qu'après avoir longuement bavardé que l'on se séparait, par petits groupes, content d'avoir eu l'occasion de se rencontrer, d'avoir fait plus ample connaissance et d'avoir découvert pour beaucoup que notre Amicale existait et vivait, qu'elle ne demandait qu'à les accueillir un jour, après leurs études.



Réunion du Conseil d'Administration du jeudi 9 février 1984

Elle s'est tenue à 18 heures, 67, rue Neuve d'Argenson, à l'étude de M^e Georges Brassem.

Étaient présents :

Le D^r René Rousseau - André Delpérier - Jean Barthe - Georges Brassem - Jacques Billat - Marie-Hélène Billat - Albert Védrières - René Calvès - Raymond Lavigne - Philippe Manet - Michel Rousseau - Maxime Lacombe - Bernard Marty - Michel Serret.

Étaient absents et excusés :

Colette Reulet et Charles-Albert Ghysels.

Le secrétaire donne lecture de la lettre de démission du Président, le D^r René Rousseau, et demande à André Delpérier, doyen d'âge, d'assurer momentanément la direction des débats, conformément aux statuts de l'Amicale. L'unanimité se fait alors pour adresser les plus chaleureux remerciements au D^r René Rousseau pour son action à la tête de notre Association. André Delpérier et Jean Barthe tiennent tout à tour à témoigner de l'estime particulière qu'ils portent à cet ami de longue date qu'est René Rousseau. Sur proposition du secrétaire, l'honorariat est conféré au D^r René Rousseau, à l'unanimité.

André Delpérier demande ensuite quels sont les candidats à la présidence. Tous les regards se portent alors sur Georges Brassem qui, cédant à l'amicale pression des camarades, accepte de se présenter et c'est avec le chaud empressement de tous qu'il est élu Président de l'Amicale. Ses premières paroles de Président sont pour rendre hommage à son prédécesseur et l'assurer de tout faire pour continuer son œuvre. Le D^r René Rousseau trouve des mots aimables pour remercier son successeur et se déclare convaincu qu'il saura bien œuvrer pour la prospérité de l'Amicale.

Georges Brassem est amené à dresser un rapide exposé financier de l'Amicale. Il promet une aide plus substantielle encore au Collège Henri IV et au Lycée Maine de Biran.

La date de notre prochaine Assemblée Générale est définitivement fixée au dimanche 14 octobre 1984 ; le Président Brassem et les membres du bureau vont s'occuper incessamment de désigner un Président d'Honneur pour cette journée.

Parmi les principales propositions de la soirée, retenons l'idée d'un pot offert à Maine de Biran aux élèves des classes Terminales. Il faut étoffer notre Amicale et la faire connaître auprès des jeunes. Les inviter à un goûter avant la période des examens paraît judicieux à tous.

Il y aura une nouvelle réunion du comité avant l'Assemblée Générale, fin septembre.



Adieu, Monsieur le Professeur ...

Les professeurs du Lycée Maine de Biran ont fêté en cette fin d'année scolaire les départs à la retraite de Charles Senne et de Raymond Perboire. Deux noms qui disent énormément à des générations de potaches bergeracois, qui évoquent toujours nombre de souvenirs agréables ... ou piquants !

Dijonnais d'origine, Charles Senne, parce qu'il ne se sentait plus trop « en prise directe » avec son travail, a choisi de partir à soixante et un ans et demi. Celles et ceux qui ont sué sang et eau sous la férule du maître ont en commun, à des années de distance, bien des souvenirs : celui du premier cours, celui de la voix râpeuse, mais toujours affectueuse, celui de l'« autopsie » sans concession d'un poème de Clément Marot ou d'un texte de Suétone. Bref, le souvenir d'un maître – on se plaît à le dire – comme on n'en fait plus ! Un de ceux avec qui on continuait le latin lorsque ce n'était plus basiquement nécessaire, mais pour le plaisir, en option.

De même que la silhouette de Charles Senne, mégot éteint aux lèvres, hantera longtemps encore les couloirs du Collège Henri IV ou ceux du Lycée Maine de Biran, celle de Raymond Perboire, lunettes de soleil dès les premières chaleurs et blouse blanche la porte de classe passée, y restera.

Professeur de mathématiques à Moissac, Montauban, puis Bergerac où il est arrivé en 1951, il fait désormais partie de la mémoire collective de milliers d'élèves qui se souviendront – sans rancune – que les plus sportifs d'entre eux avaient inmanquablement droit au tableau noir le lundi ! Parce que c'était le lendemain du jour où ils s'étaient illustrés sur les stades et de cela, Raymond Perboire en avait horreur ...

Longue et heureuse retraite, Messieurs les Professeurs.

— * —



Notre Association est-elle utile ?

La réponse la plus courante est qu'elle permet de revoir une fois par an certains camarades de collège, évoquer les souvenirs des classes, retrouver sa jeunesse enfuie.

Si cette fonction est primordiale et motive la plupart des membres, ne peut-on lui en adjoindre d'autres également très importantes ?

Tout d'abord la création d'un contact entre générations habituellement séparées par l'organisation sociale :

– permettant aux jeunes de trouver conseils, renseignements, et peut-être emplois auprès des anciens installés professionnellement. Un annuaire des anciens classés par professions devrait faciliter ces contacts : heureuse initiative du Président Brassem.

Par ailleurs on constate un développement de plus en plus important de la vie associative qui permet aux citoyens de prendre eux-mêmes les décisions qui les concernent sur les lieux où elles doivent s'appliquer, le pouvoir central devenant un arbitre chargé de faire respecter les règles du jeu démocratique ou de solutionner les oppositions d'intérêts particuliers au profit de l'intérêt général.

Ne peut-on imaginer par exemple que les associations des anciens élèves, comme celles des parents d'élèves, puissent donner leur avis sur les fonctionnements des établissements, les méthodes d'enseignements, et, pourquoi pas, le contenu des programmes pour les adapter aux besoins de l'économie locale ?

Mais il est évident que ces fonctions, encore à l'état embryonnaire, ne pourront se développer que si le maximum d'anciens élèves rejoignent l'association et y apportent leurs concours et leurs réflexions.

Il serait souhaitable que les membres écrivent à l'association et que les lettres les plus significatives soient publiées dans un bulletin périodique.

De plus en plus de jeunes, s'estimant, à tort ou à raison, négligés par les générations établies, se laissent envahir par le désespoir et deviennent la proie de ceux qui leur proposent et leur vendent des remèdes pires que le mal, les conduisant à une complète déchéance (drogue, alcoolisme, délinquance ...)

Ne permettons pas que les futures générations de bergeracois encore saines en quasi-totalité se laissent un jour séduire par les démons de la facilité et si notre Association n'a pas pour vocation de se substituer à l'ANPE, du moins peut-on souhaiter qu'elle devienne un lieu où elles puissent se faire entendre, exposer leurs soucis et leurs souhaits, et trouver le réconfort de l'amitié et de la solidarité.

C'est à cette condition que notre Association deviendra vraiment utile et peut-être indispensable à l'épanouissement matériel, moral et culturel de ses membres.

Michel Serret

Le Coin des Poètes

C'est à la suite d'une grave opération du genou que Camille Brassemer reçut ces vers d'un ancien élève du Collège Henri IV, Guillaume, avec lequel il s'était lié d'amitié ...

A mon ami Brassemer,

AMITIÉ SINCÈRE

*Ami, du fond du cœur, vrai, je te remercie,
Et, puisque tu veux bien, à toi je m'associe
Pour, dans un français fort, dire à l'humanité
Que ce que nous voyons n'est rien que vanité.*

*Pour croire à la douleur, il faut avoir souffert,
Tu trouveras en moi le prêtre prosterné
Adorant en pleurant un pauvre cœur ouvert
Qu'une affreuse douleur, un jour, a retourné.*

*Je rends à la douleur, un hommage pieux,
Car c'est elle, ici bas
Qui a, de leur grandeur, renversé les faux dieux
Avec le Christ en croix.*

*Puisqu'ainsi tu veux bien que je t'appelle ami,
Laisse-moi, de ce nom, sceller notre amitié,
Appuie gaiement ton cœur sur mon cœur raffermi
Que les pleurs ont rendu sensible à la pitié.*

*Viens t'épancher alors dans ce grand cœur glacé,
Confie lui ton chagrin et lui dis en pleurant
L'insaisissable rêve où son amour brisé
T'avait conduit un jour et qui sombre en mourant.*

*Car tu trouveras là l'écho de ta douleur
Et tu pourras pleurer
Dans le sein d'un ami que le sombre malheur
A fait aussi pleurer.*

*Ami, rien ici-bas, n'est vrai que la douleur,
Laisse la pénétrer dans ton âme, tout bas,
Respire le parfum de cette amère fleur,
C'est la seule, pour nous, qui ne s'effeuille pas.*

*Songe qu'un autre aussi, comme toi, s'est assis,
Qu'il a de son œil mort, scruté l'âpre horizon
Et que, n'y trouvant rien pour calmer ses soucis
Il verse cette larme et mouille le gazon.*

*Quel que soit le secret que ton âme éperdue
Cache dans ses replis,
Quelqu'atroce douleur qui se soit répandue
Sur tes traits affaiblis,*

*Quelqu'horrible que soit, du cœur, ta meurtrissure,
Que tu sois le jouet d'une lèvres moqueuse,
Qu'un œil noir ait causé l'éternelle blessure
Qui naquit en un jour d'une sombre amoureuse,*

*Dans notre âme brisée, ayons ce calme sombre
De pouvoir regarder
Ce que les noirs destins, fourbes, trament dans l'ombre
Et de les mépriser.*

*Quoique tu sois gascon et que je sois lorrain,
Nos esprits, cependant, devaient se rencontrer,
Et ton âme de flamme à mon âme d'airain,
Lui donnent sa chaleur, devait la voir renaître.*

*Lorsque, l'âme en délire, ami, tu cacheras,
Dans la rose fânée
Un sentiment bien doux et que tu chercheras,
Le soir, une ombre aimée,*

*Lorsque, las de la vie, le cœur plein d'amertume,
Errant, l'âme éccœurée,
Tu regardes les cieus où se lève la brume,
Le soir, sur l'eau moirée,*

*Lorsque dans la forêt et ses sentiers nouveaux,
Tu vois les arbres morts, secouant leurs grands bras,
Pleurer la feuille verte et les oiseaux joyeux
Venant sous la ramée prendre leurs doux ébats,*

*Lorsque tu t'assoieras, quand se lève la lune
Et son brouillard d'argent
A l'heure où les grands bois se cachent sans la brume
Où le ciel est changeant,*

*Que tu sois triste ou gai, que tes yeux rient ou pleurent
Aux lueurs du matin,
Qu'un ami se mari ou que tes rêves meurent
Brisés par le destin,*

*Viens verser dans mon cœur le secret de ton cœur,
Appuie-toi sur mon bras, pose sur mon épaule
Ton front pâle et glacé qui gronde de rancœur
Et partage avec moi ta sanglante auréole.*

*Ami, partage aussi la coupe d'amertume
Que tu veux boire seul,
Elle sera moins âpre en son vin noir que fume
Comme un brûlant linceul.*

*Ainsi, calmes et forts, marchons sur le chemin
De la triste existence,
Ne cachant pas sourire et nous donnant la main
A travers la distance.*

*Que tu sois près ou loin, sur terre ou sur les mers,
Laisse-moi t'appeler de ce doux nom d'ami,
Et nos vastes pensées, en de sombres éclairs,
Foudroieront, en jouant, un piteux ennemi.*

*Fait à Bergerac ce jourd'hui
treize janvier mil neuf cent douze*



NÉCROLOGIE

Tous les anciens du Collège Henri IV ont appris avec émotion le décès de Roger Vacher, à l'âge de 58 ans, terrassé par une crise cardiaque à Montpellier où il exerçait comme chimiste-laborantin au Lycée de cette ville depuis une dizaine d'années. Roger avait tenu, à la plus grande joie de tous, le même emploi dans notre vieux collège, dans les années 60-70. Il était également connu et estimé pour son activité dans les milieux associatifs et sportifs bergeracois.

Sa simplicité, sa gentillesse, son dévouement resteront dans la mémoire de tous ceux qui l'ont apprécié.

DÉCÉDÉS

GAGNAIRE Jean (décembre 1983)
SCHEFFLER Louis (décembre 1983)
GAUTHIER Robert (1983)
BOURZAC Charles (avril 1984)
ROYÈRE Jacques (mai 1984)
VENENCIE Henri (avril 1984)

N.B. : Nos camarades sont instamment priés de bien vouloir aviser le Secrétariat lorsqu'ils apprennent le décès de l'un des nôtres.

Rappel des Souscripteurs perpétuels décédés

ALARD Henri (1886-1956)	HAYTON Enriquer (1871-1953)
AUBERT-FREDET Michelle (1891-1970)	JALABERT René (1905-1970)
BARBARIN Robert (1887-1968)	JOUANEL Pierre (1899-1981)
BÉNEY Robert (1897-1958)	LAVIGNE Émile (1904-1968)
BERNARD Ambroise (1880-1962)	LIONNET Édmond (1870-1944)
BOUCHER Charles (1870-1971)	MATTER Paul (1872-1959)
BOURZAC Charles (1905-1984)	DE MADAILLAN Pierre (1891-1958)
BRANDA Marcel (1885-1972)	MIRABEL Roger (1891-1950)
CANTELAUVE Albert (1867-1939)	MORIN Henri (1889-1969)
CARMILLE René (1886-1945)	MORIZÉ Marcel (1894-1939)
CHEVALIER Albert (1874-1970)	NADAUD Pierre (1888-1944)
COQ Robert (1896-1973)	NOUVEL Ernest (1869-1946)
DEJOUAS René (1891-1959)	POZZI Jean (1884-1967)
DUBRAC Louis (1892-1977)	POZZI-ESCOT Marius (1880-1963)
FABRE Albert (1879-1955)	ROUSSEAU Pierre (1881-1966)
FLOURET Marcel (1892-1971)	SAIGNETTE Raoul (1887-1972)
FOUCAUD Maurice (1891-1983)	VENENCIE Henri (1899-1984)
FOURNIER Charles (1892-1955)	VERGNIOL André (1893-1965)
GOULARD Jacques (1895-1964)	VERNEDE Georges (1895-1971)

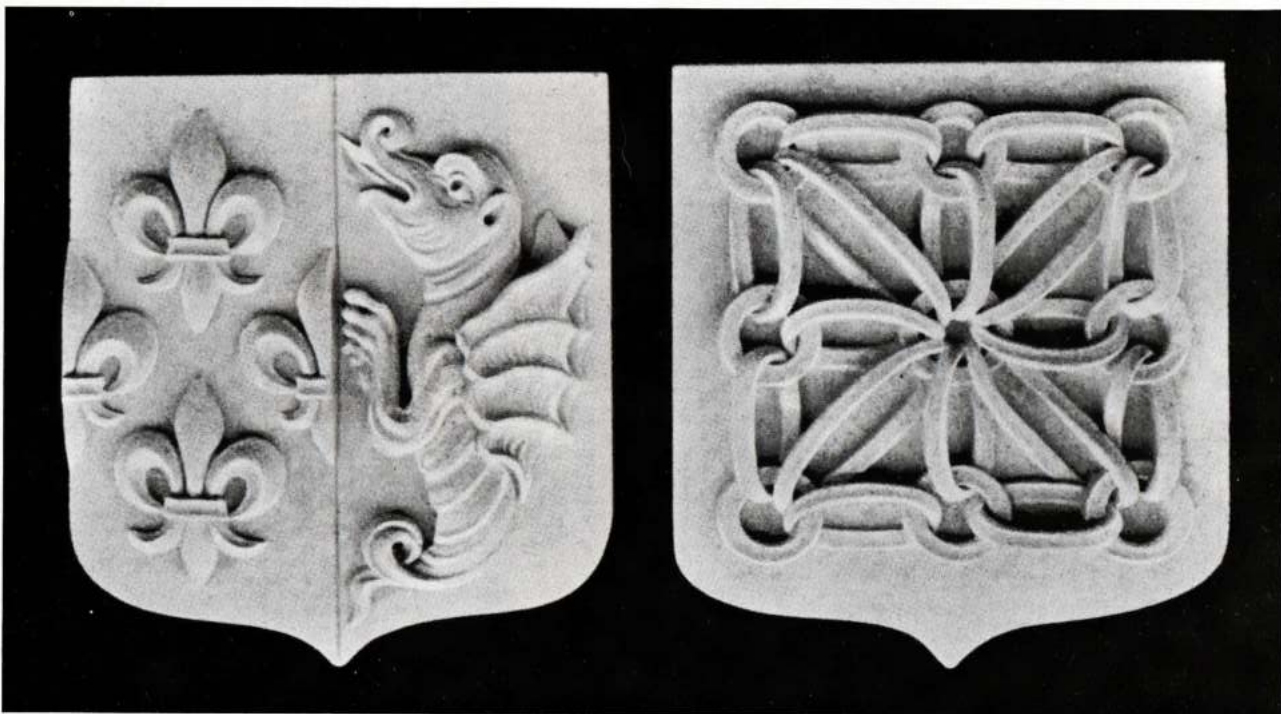


PHOTO BONDIER

LO. 5744 B 16-11-43

« A LA CHARGE QUE NOUS SERONS RECOGNEU POUR PREMIER FONDATEUR DUDICT COLLEGE
AUQUEL SERONT DRESSEES ET EMPREINTES NOS ARMOIRIES »

HENRY (31 juillet 1576)

IMPRIMERIE TRILLAUD — BERGERAC

Dépôt légal du 4^e trimestre 1984 (N^o 1156)



CE BULLETIN EST TIRÉ HORS COMMERCE
— A TROIS CENT CINQUANTE EXEMPLAIRES —
RÉSERVÉS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION
